

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} juin 2018

« De l'école au travail : à vous de filmer ! » Palmarès de la 6^e édition du concours



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

À VOUS DE FILMER

CONCOURS VIDÉO 2018 "DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL"

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

À poster sur **dailymotion** avant le 6 avril 2018



L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a organisé, pour la 6^e année consécutive, le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA). Réalisé pour la première fois en partenariat avec la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), il a été lancé mi-octobre sous le parrainage des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture¹. Les quatre lauréats ont été récompensés ce 1^{er} juin.

En France, les moins de 25 ans sont deux fois plus accidentés au travail que les autres classes d'âge. Face à ce constat, l'INRS a fait de ce public une des cibles prioritaires et multiplie les actions pour les sensibiliser à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'objectif de ce concours est de sensibiliser les jeunes en formation aux risques auxquels ils sont exposés, lors de leurs premiers pas dans le monde professionnel.

¹ En 2018, ce concours a été ouvert aux élèves résidants dans les départements d'outre-mer.

Depuis la création du concours en 2012, près de 500 vidéos ont été mises en ligne. Pour l'année 2018, plus de 60 vidéos ont été déposées sur la [page Dailymotion](#) du concours.

Cette année, le jury, composé de représentants de l'Education nationale, de la CCMSA, de la branche Accidents du travail / Maladies professionnelles de la Sécurité sociale² et d'experts, a distingué quatre productions :



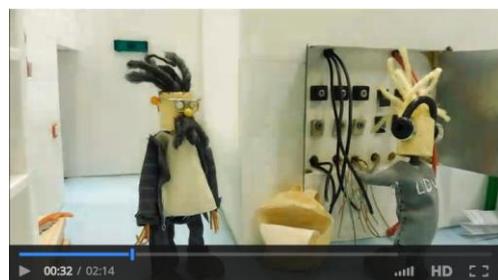
- Le 1^{er} prix a été décerné au film "[Les boulettes vigilantes](#)", réalisé par le lycée technique privé Baudimont Saint-Charles, d'Arras (Académie de Lille).



- Le 2^e prix a été attribué au film "[Laisse les yeux sur la route, pas sur ton téléphone](#)" par le lycée professionnel privé Saint-Michel, d'Art sur Meurthe (Académie de Nancy-Metz).



- Le 3^e prix est allé à la réalisation "[Des mots, des actes : harcèlement](#)" par le lycée professionnel Luxembourg, de Vesoul (Académie de Besançon).



- Le jury a remis un prix « Coup de cœur » au film "[Gare aux oreilles](#)" par le lycée professionnel Léonard de Vinci, de Bagneux (Académie de Versailles).

Toutes nos félicitations aux équipes qui ont participé à ce concours, et qui offrent une très belle diversité de productions sur la santé et la sécurité au travail !

² L'Assurance Maladie – Risques Professionnels, l'INRS, les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France.

Pour en savoir plus, retrouvez la [page Facebook](#) du concours vidéo et l'ensemble des films sur la [chaîne YouTube de l'INRS](#).

Etude sur l'accidentologie des jeunes travailleurs

Une [étude épidémiologique](#) réalisée par l'INRS révèle que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont **2 fois moins d'accidents du travail que les autres**. Réalisée sur 5 ans dans 7 régions de France, cette étude montre la pertinence d'intégrer un enseignement en santé au travail dans l'ensemble des formations initiales.

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr

 YouTube



Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – 01 40 44 14 40 – marieeva.planchard@inrs.fr